



La médecine du travail ma mis pas de port de charge lourdes

Par **babel05**, le **01/03/2013** à **22:01**

La médecine du travail ma mis pas de port de charge lourdes alors que mon métier Consiste à faire que des charges lourdes mon employeur avait menti a l'inspecteur de travail Lui déclarant qu'il se faisait aide lors ce qu'il a des charges lourdes alors que c'est faut En (1) je suis seule à l'étage en (1) personne n'a l'habilité de faire ce que je fais L'inspecteur de travail n'est jamais joignable si je dois prendre un avocat est ce que Je peux prouver le contraire avec des demande d'interventions travaux que je fais des documents interne- les codes de réparations Les intervention et numéro de demande de travaux temps de facturations (tous figure dessous nom de l'intervenant la date d'entre et le code de l'intervention)
De notre système de facturations voir des photos est ce l'égale
Merci.

Par **P.M.**, le **02/03/2013** à **08:24**

Bonjour,
Je vous conseillerais plutôt de vous rapprocher du Médecin du Travail et de lui en parler...

Par **babel05**, le **04/03/2013** à **19:06**

Suite a votre réponse, je suis repasse voir la médecine du travail
(Alors quand 2007) j'avais la mention pas de port de charges lourdes supérieur a 15kg se faire aide)
Le 22/02/2012 et le 13/10/12 j'avais apte a la reprise pas de charges lourdes
(Aujourd'hui J'ai eu apte a la reprise pas de charges lourdes de plus de 15kg)
Alors que j'ai six ans de plus et ma sante ne fait que détérioré
Ne serai ce pas une impartialité flagrante votre avis SVP merci

Par **P.M.**, le **04/03/2013** à **20:55**

Vous vouliez dire que vous aviez une aptitude avec pas de charge lourde de plus de **13** kg,

vous avez la possibilité de contester la décision actuelle du Médecin du Travail auprès de l'Inspecteur du Travail...